



Auto-école de la Gare 79

La voie de la réussite



B (78) vers B

Cette formation permet aux personnes titulaires du permis de conduire B, limité aux véhicules automatiques (B78) depuis plus de 3 mois, de conduire un véhicule en boîte manuelle.

> Condition pour cette formation :

Avoir le permis de conduire B(78) depuis plus de 3 mois.

> Déroulement de la formation :

La formation, d'une durée de 7 heures, se décompose en 2 séquences

1ère séquence 2h :

- _ Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- _ Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

2ème séquence 5h :

- _ Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- _ Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école. Elle permet de faire modifier votre permis de conduire en supprimant la restriction "boîte automatique". Attention, cette attestation ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.